



## Donation bien immobilier à enfant unique

Par **lotieff sonia**, le **27/08/2017** à **17:38**

Bonjour

En janvier 2012 j'ai donné à mon fils le logement que j'occupais afin qu'il ne pait pas de droit de succession en cas de décès, le logement a été évalué à 150 000 euros et l'abattement à l'époque était de 150 000 euros. J'ai payé environ 4000 euros e droits d'enregistrement. L'appartement a été vendu le mois dernier et j'ai reçu 40 % et mon fils 60% sur la vente de l'appartement à 146 000 euros en dessous du prix d'estimation de 150 000 euros de l'époque. Surprise car je pensais que c'était la totalité de la somme que mon fils toucherait car je lui en fait donation en ce sens. Je pense qu'il y a eu malentendu avec le notaire à l'époque (parti à la retraite depuis).

Mon fils ayant touché moins de 90 000 euros comment puis je lui restitué la différence avec la donation de 150 000 estimation de l'appartement en 2012 en restant dans le périmètre de la donation.

Merci de votre aide

Cordialement